

Sud Territoire

Intercommunalité : la désherbineuse à l'œuvre sur 10 % de la surface de maïs

Un an après la signature de la charte l'Eau d'ici, un premier bilan a été fait lors de la dernière séance de la communauté de communes du sud Territoire. L'action phare menée avec la désherbineuse a livré ses premières conclusions qui méritent encore de s'affiner avec le temps.

En signant voilà un peu plus d'un an la charte d'engagement du dispositif L'Eau d'ici, la communauté de communes du sud Territoire (CCST) s'engageait dans un processus à l'objectif ambitieux : améliorer la qualité de l'eau sur son périmètre et plus particulièrement dans ses deux aires d'alimentation de captage (AAC) prioritaire (Grandvillars et Saint-Dizier-l'Évêque).

Dès 2021, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont été prises. Si celles-ci ont « porté leurs fruits, elles n'ont pas été satisfaisantes quant aux résultats et il nous fallait faire évoluer ces mesures et les adapter à

notre territoire », notaient les deux représentants de la Chambre interdépartementale d'agriculture venus présenter le bilan de la première année de L'Eau d'ici.

Convaincre

Ce bilan se concentre tout particulièrement sur les actions menées avec la désherbineuse acquise par la CCST et mise à disposition des agriculteurs souhaitant l'utiliser. Cet équipement a pour but de réduire considérablement les quantités de produits phytosanitaires utilisées.

En 2023, douze exploitations sur les 70 installées dans le périmètre de la CCST se sont engagées dans la démarche et 30 parcelles (équivalent à 119 hectares) de culture de maïs ont été désherbinées. On notera que plus de la moitié (64,5 hectares) l'a été sur l'AAC de Grandvillars. C'est donc environ 10 % de la surface de maïs de la CCST qui ont été concernés. « L'objectif est qu'un maximum d'agriculteurs s'engagent », remarque

Claude Monnier, vice-président en charge du monde agricole et qui suit le dossier.

Poursuivre le suivi

En parallèle, cinq parcelles d'essais ont permis de comparer différentes techniques par rapport au désherbinage. Elles ont permis de montrer l'efficacité du désherbinage même s'il a été rappelé une météo favorable. Ces comparaisons ont surtout permis de relever que l'on réduit de « deux tiers les quantités de matières actives sur les parcelles désherbinées » sans pour autant observer de différence dans les rendements. Le rapport conclut que « la poursuite du suivi des parcelles en 2024 apparaît indispensable ».

Malgré ces premières tendances positive, hors de question pour Claude Monnier de « mettre la charrue avant les bœufs », lui qui prend régulièrement son bâton de pèlerin pour convaincre les agriculteurs de tester la désherbineuse.



Pour la première année du dispositif L'Eau d'ici, douze agriculteurs du sud Territoire ont demandé la mise à disposition de la désherbineuse acquise par la CCST.

Photo Michael Desprez

Il rappelle aussi que sans la volonté politique de la CCST, « rien ne se ferait ». Car l'intercommunalité prend en charge la moitié du coût de la

prestation (deux passages et le suivi de la parcelle) qui s'élève à 107 euros par hectare.

● Laurent Arnold